

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 25 (1927)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-verbal de la séance du 8 octobre 1927, à Berne

Autor: Bertschmann, S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wir müssen uns daher mit der neuen Methode möglichst schnell vertraut machen. Ich bin daher dem Vorstand der Sektion Zürich-Schaffhausen, wie viele andere Kollegen, dankbar, daß er uns dazu Gelegenheit geboten hat.

M. Frey.

Société suisse des Géomètres.

Comité Central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 8 octobre 1927, à Berne.

Tous les membres du Comité central sont présents, à l'exception de M. le Président Mermoud, malade.

1^o Le Comité central a reçu pour examen, de l'Inspectorat fédéral du cadastre, les projets des instructions, avec annexes, sur l'utilisation, dans les mensurations cadastrales, de la méthode des coordonnées polaires avec mesure optique des distances, de même que celles pour l'établissement du plan d'ensemble, en utilisant les mensurations cadastrales. Des délibérations du Comité central, qui s'appuient sur une entente avec l'Association des géomètres-praticiens, il résulte principalement ce qui suit:

a) *Instruction sur l'utilisation de la méthode des coordonnées polaires, etc.*

Au sujet de l'art. 9, qui traite de la distinction des zones, dans lesquelles le levé de détail doit être effectué, soit selon la méthode des coordonnées polaires, soit selon la méthode orthogonale, on a émis l'opinion qu'il existe des cas, dans lesquels, même dans les régions à constructions denses (par. ex., au Tessin), on peut recommander une application partielle de la méthode des coordonnées polaires. Une combinaison des deux méthodes de levé doit être également envisagée comme rationnelle, lorsque des concentrations parcellaires pénètrent jusque dans les villages. Le géomètre-adjudicataire devrait par conséquent être juge du choix de la méthode appropriée de levé. L'art 14 traite des croquis de terrain et de leur reproduction éventuelle. Le Comité central se range à l'avis de la corporation des géomètres que le croquis établi à l'occasion de l'abornement ne doit être utilisé comme croquis proprement dit que dans les cas peu fréquents et des conditions très simples. Il est très souvent difficile de donner, simplement avec les croquis de terrain, une reproduction approximativement exacte de l'abornement et des détails. Par conséquent, un croquis de terrain ne peut pas remplacer le croquis proprement dit pour la confection duquel, dans la méthode orthogonale, on exige avec raison tant de soins. Si le report des plans peut être exécuté souvent sur la base des croquis de terrain, il est nécessaire pour la conservation, d'avoir au moyen de croquis proprement dits une représentation nette et sans ambiguïté de la situation et une disposition également claire et précise des chiffres.

En ce qui concerne la confection des modèles-types pour les croquis de terrain, il est recommandé de tirer de la pratique des exemples instructifs.

Il n'a pas été demandé de modifications pour ce qui a trait aux formulaires prévus et aux limites d'erreurs (ces dernières n'ont qu'un caractère provisoire).

b) *Instruction pour l'établissement du plan d'ensemble, etc.*

Aucune remarque n'a été formulée. L'expédition des modèles-types est de grande importance pour la corporation des géomètres. Dès que ces modèles seront parvenus au sein de la Société, ils devront être mis à l'épreuve, surtout par les collègues qui sont rompus à ce travail spécial.

2^o Le prix de vente du tarif nouvellement établi pour les mensurations parcellaires est fixé à 10 francs, et la vente en a été confiée au secrétaire, M. Bertschmann, Géomètre de la ville de Zurich. Il n'en est livré qu'aux membres de la Société suisse des Géomètres.

3º Sur demande pressante de la Section du Tessin, il est décidé d'augmenter de fr. 50 et de porter à fr. 250 la subvention ordinaire de la Société centrale pour l'organisation de l'assemblée générale.

4º En vue de la défense des intérêts des Géomètres fonctionnaires de la Confédération par une incorporation équitable dans la nouvelle échelle des traitements, le Comité central avait adressé une pétition à l'Office fédéral du personnel. Une délégation a eu également l'occasion de justifier ses revendications; la délégation était accompagnée de MM. Vogel et Ruh.

Zurich, le 16 octobre 1927.

Le secrétaire central: *S. Bertschmann.*

Kleine Mitteilungen.

Offene Stellen der Schweizerischen Technischen Stellenvermittlung,
Zürich 1, Tiefenhöhe 11.

- No. 744. I. Geometer, ledig, mit guter Vermessungspraxis, nach Venezuela.
II. Geometer mit E. T. H.-Bildung und wenigstens 5 Jahren Praxis, für Niederländisch-Indien.

Kurs für Vermessungstechniker-Lehrlinge.

Am 3. Januar 1928 beginnt an der Gewerbeschule Zürich ein 2. Kurs für Vermessungstechniker-Lehrlinge von 6 Wochen Dauer.

Bücherbesprechungen.

Blatt N. M. — 33. Wien der Internationalen Weltkarte 1: 1000 000.
(*Carte internationale du monde au 1 000 000e*). Bearbeitet 1926, herausgegeben 1927 vom Reichsamt für Landesaufnahme. Berlin. Preis: 3 Reichsmark.

Der Berliner Geograph Albrecht Peuck unterbreitete im Jahre 1891 dem fünften internationalen Geographenkongreß in Bern den Gedanken, durch Zusammenarbeit verschiedener Nationen eine einheitliche Karte der gesamten Erdoberfläche oder vorläufig wenigstens ihrer Landmassen im Maßstab 1: 1 000 000 zu erstellen. Er erhoffte hievon eine bessere Vergleichbarkeit verschiedener Gebiete und eine Förderung der kartographischen Erschließung wenig erforschter Länder. Der Vorschlag weckte das lebhafte Interesse der wissenschaftlichen Oeffentlichkeit, fand begeisterte Anhänger, aber ebenso überzeugte Gegner. Zu den Förderern des Gedankens zählten damals auch die Schweizer Lochmann und Held. Später hielt sich die Schweiz vom Unternehmen fern, da ihr Gebiet nur einen so kleinen Teil eines Blattes hätte füllen können, daß ihre aktive Mitarbeit kaum in Frage kommen konnte. Die gewichtigsten damals erhobenen Einwände gegen die Weltkarte gelten heute noch: Außerordentlich ungleiche Bedürfnisse an die kartographische Erschließung und sehr verschiedener, großenteils für die Weltkarte noch nicht genügender Stand der Erforschung der Erdoberfläche. So dauerte es nahezu 20 Jahre bis die Bewegung sichtbare Erfolge zeitigte. Dies war erst der Fall, als die offiziellen Landeskartenämter einiger großer Staaten unter dem Einfluß der Weltkartenpolemik sich bei der Herausgabe neuer Kartenwerke von Interessen- und Kolonialgebiete für den Maßstab 1: 1 000 000 entschlossen. Besonders bedeutsam war hiebei der Verzicht Englands auf seine bisherigen unregelmäßigen Maßstäbe. Die Träger des Weltkartengedankens stellten sich von nun an die Aufgabe, die in Frage kommenden Staaten zur Annahme einheitlicher Ausführungsvorschriften zu bewegen. Durch internationale Kongresse in London 1909 und Paris 1913 wurden bestimmte Normen aufgestellt. Heute bearbeiten die meisten größeren Staaten aller Erdteile ihre entsprechenden Kartenwerke im Sinne dieses großen einheitlichen Planes, obschon eine absolute Einheitlichkeit noch lange